



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Travaux-Services industriels

Préavis No 06 - 2007
au Conseil communal

**Renforcement de la capacité électrique dans le
secteur du chemin des Peupliers**

16 avril 2007

Renforcement de la capacité électrique dans le secteur du chemin des Peupliers

1. Préambule

Le sud de la commune a connu une forte évolution ces dernières années avec la construction de la Résidence "Grand large", du Centre Patronal et de ses deux immeubles d'habitations.

La densification de ce secteur se poursuit actuellement avec la construction de deux maisons d'habitations sur les parcelles nos 21 (propriété Rivier) et 501 (propriété Pasche). Leurs besoins électriques nécessitent un renforcement de l'alimentation dans ce périmètre.

2. Projet

Nous devons impérativement procéder à la pose d'une armoire électrique à l'extrémité du chemin des Peupliers qui permettra de desservir les deux habitations. L'alimentation de cette armoire devra se faire par un câble de plus grande section afin d'augmenter la puissance installée dans le quartier. Le câble sera tiré depuis une armoire située sur la route du Lac.

La Municipalité prévoit de prolonger à terme le chemin privé jusqu'au chemin des Hérons, afin de finaliser le PPA approuvé en 1982 par votre Conseil. Cette armoire électrique permettra alors d'assurer l'éclairage de cette route et l'exécution d'un bouclage avec le secteur de la Verrière lors des travaux.

3. Devis et planning

Les coûts des travaux sont les suivants:

- Armoire électrique et tirage des câbles	fr. 25'000.--
- Génie civil	fr. 15'000.--
- Divers	<u>fr. 5'000.--</u>
Total TTC	fr. 45'000.-- =====

Les travaux sont prévus immédiatement afin d'alimenter les maisons dès leur installation cet été.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

- vu le préavis municipal no 06 - 2007,
- vu le rapport de la commission des finances,
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que dit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1 d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 45'000.-- pour financer ces travaux tels que présentés,
- 2 de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
- 3 d'autoriser la Municipalité à amortir cette somme par prélèvement sur le compte du fonds d'investissement de l'électricité no 9280.31.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

S. Voruz



A. Bonard

Serge Voruz

Ariane Bonard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 avril 2007

Délégué Municipal: M. Xavier Lonfat